

QUELLES SUITES A NOTRE MOBILISATION ?

Le 18 décembre 2017 s'est tenue une multi-syndicale ayant pour objet de « piloter le suivi du dossier » dont la journée d'action du 12 décembre 2017 a été le point d'orgue du mécontentement général. Ceux qui en revanche ont été « pilotés », à n'en pas douter, ce sont ceux qui ont prétendu « n'avoir personne en face d'eux »...

SOLIDAIRES groupe RATP n'a pas été convié à cette réunion car d'après la direction, nous n'étions « pas représentatifs ». C'est dommage pour eux, mais après tout **qui sont nos meilleurs agents de communication, sinon la direction ?**

Toutefois notre organisation syndicale est reconnue, il est regrettable que les représentants de la Direction n'aient pas souhaité élargir l'éventail des organisations syndicales au-delà de la simple représentativité. Cela augure mal d'un dialogue social apaisé et sans défiance de part et d'autre. SOLIDAIRES groupe RATP en a pris acte.

Le communiqué commun qui a été publié à la suite de cette réunion éclaire sur l'organisation elle-même de cette multi-syndicale : **c'est en effet la Direction Générale qui a piloté cette réunion. Il va de soi que notre mobilisation massive en est le motif principal.**

Dès lors, la question qui se pose est de savoir quelles sont les suites à donner à cette séquence sociale ? **Pour ce qui concerne SOLIDAIRES** groupe RATP, nous ne nous laisserons pas enfermer dans un relevé de décision voir dans un constat d'accord spécifique à une ligne ou à une autre. Pour ceux et celles qui s'en souviennent, la grève de 2009 a été une parfaite illustration de ces méthodes. Un relevé de décision, pour ceux qui l'ignorent, n'engage que celui qui le rédige... et n'a aucune vocation contractuelle...

C'est pourquoi, SOLIDAIRES Groupe RATP appelle toutes les organisations syndicales à maintenir une unité dans le cadre des revendications qui ont abouti au constat de désaccord et au dépôt du préavis de grève et aux agents de conduite à rester mobiliser dans les jours et semaines à venir car **RIEN N'EST AUJOURD'HUI RÉGLÉ !**

Conscient, que chaque organisation syndicale revendique une philosophie qui lui est propre et que chaque salarié-e syndiqué-e ou non doit être défendu-e sans discrimination d'aucune sorte, **SOLIDAIRES** groupe RATP fidèle à ses engagements, fidèle à ses adhérent-es, se tient au côté des agents en lutte pour un service public de qualité, contre les méthodes de management mises en œuvre, l'insuffisance des effectifs, les nouvelles ISF visant à démanteler notre organisation de travail et le non respect des règles de mutation.

Enfin SOLIDAIRES groupe RATP, rappelle que la « double peine », c'est à dire sanctionner un agent en lui imposant une mise à pied disciplinaire assorti d'un retard à l'avancement est illicite.



**SYNDIQUÉ.E.S,
ON EST PLUS FORT.E.S**

